

Charte pour des événements éco-responsables à Douarnenez

Le dynamisme et la diversité douarnenistes se nourrissent de la présence, tout au long de l'année, d'une pluralité de manifestations et d'événements. S'inscrivant dans une logique de développement durable, la Ville de Douarnenez souhaite encourager les organisateurs d'événements à intégrer les pratiques les plus respectueuses du public et de son environnement.

Les associations sont incitées à suivre les recommandations de cette présente charte dont les principes visent à limiter les impacts environnementaux, sociétaux et économiques liés à la préparation et au déroulement de ces événements. Elle contribue également à valoriser les associations qui s'engagent fermement dans une démarche vertueuse.

- **OBJECTIF N°1 : Réduire, Trier et revaloriser les déchets**

La meilleure gestion des déchets consiste à en produire le moins possible. Cependant, tous les événements sont générateurs de déchets qu'il convient de trier et revaloriser le mieux possible.

Préconisations :

- La réduction des déchets à la source est à privilégier,
- Le tri et la revalorisation des déchets sur site avec des collecteurs adaptés (compostage des déchets organiques) associés à une communication sur les consignes de tri, quantités, types, ou voies de valorisation.
- Interdire les lancers de ballons gonflables en plastique dans le ciel.

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Installer sur le site de la manifestation une signalétique incitant les participants à trier leurs déchets et leur rappelant de ne pas abandonner de déchets en dehors des dispositifs prévus pour leur collecte ;
- Installer des cendriers (et assurer leur vidage régulier), proposer des cendriers de poche au public, placer des poubelles en nombre suffisant ;
- En cas de manifestation ayant pour cadre l'échange ou la revente d'objets, prendre contact avec les divers éco-organismes ou associations pour la récupération en fin de manifestation (Cap Solidarité, Abi 29 etc.)

- **OBJECTIF N°2 : Privilégier une restauration durable**

Lutter contre le gaspillage alimentaire, privilégier une alimentation saine, avec des produits de proximité et de saison, générer le moins de déchets possibles, voilà quelques-unes des raisons qui doivent inciter à porter une attention toute particulière à toutes les étapes de la restauration.

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Utiliser des produits réutilisables et non jetables (ex gobelets consignés, couverts réutilisables) ?
- L'utilisation de vaisselle durable consignée (ex Location de vaisselle à Cap Solidarité à Plozévet) ou en matière biodégradable ;

Préconisations :

- La mise en œuvre d'une politique d'achats écoresponsables,
- L'approvisionnement en produits de saison, privilégier les circuits courts,
- La limitation de bouteilles d'eau en plastique,
- Le don des produits comestibles restants (non déconditionnés, sans rupture de la chaîne du froid) à des associations pour redistribution.

- **OBJECTIF N°3 : Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables**

L'utilisation quotidienne de matériaux non recyclables entraîne une pollution majeure qui peut être fortement réduite par des moyens simples.

Préconisations :

- L'utilisation de produits réutilisables et non jetables,
- Le recours à des installations dé-constructibles,
- Utiliser des matériels éco-conçus avec des éléments recyclables, facilement stockables.

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Utiliser des produits réutilisables et non jetables (ex gobelets consignés, couverts réutilisables)
- L'installation de toilettes sèches ou toilettes hybrides au lieu des toilettes chimiques (contacts disponibles au service Vie associative)